

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
PERPIGNAN
33, Avenue DE GRANDE BRETAGNE
66000 PERPIGNAN

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

Références à rappeler :

Rédacteur : JF

Monsieur,

Vous avez été impliqué(e) dans une affaire

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025387** EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE.
ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____, au point kilométrique _____, dans
le sens _____ en date du _____ par procès verbal n° _____ dressé
par _____; avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ retenue de _____ pour une vitesse
autorisée de _____

Je vous informe que j'ai décidé de procéder au classement sans suite de l'affaire référencée ci-dessus.
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à PERPIGNAN, le 29/09/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

